

## GRILLE DE TARIFICATION 2023-2024 – Surveillance du midi au primaire

Nom de l'école : <b>Vinet-Souigny</b>			N° UA : <b>029</b>		
Durée de la période du midi	MD	1 :27	Journées de classe : maximum de 180 jours/an		
<b>À CHAQUE 1<sup>ER</sup> JUILLET, IL Y AURA INDEXATION DES TARIFS SELON LES RÈGLES BUDGÉTAIRES EN VIGUEUR</b>			Financement du ministère	Relevé fiscal	
Description				Tarif	Provincial

La facturation se fait la base de la fréquentation prévue.

### SURVEILLANCE DU MIDI – Fréquentation dite régulière

Ce tarif s'applique pour l'inscription d'un enfant gardé de <b>1 à 5 midis /semaine</b> .	<b>3,50</b>	\$ / période du midi *	Non	100%	100%
*La tarification ne peut excéder le coût réel du service ni un tarif horaire maximal de 3.05\$					

### SURVEILLANCE DU MIDI – Fréquentation dite occasionnelle

Ce tarif s'applique pour l'ajout occasionnel d'une période du midi.	<b>4,00</b>	\$ / période du midi *	Non	100%	100%
---	-------------	------------------------	-----	------	------

### SURVEILLANCE DU MIDI – ÉHDAA en groupes adaptés

Groupes adaptés	<b>1</b>	\$ / période du midi	Non	100%	100%
-----------------	----------	----------------------	-----	------	------

### À la carte

Dîner – repas dépannage	<b>5</b>	\$/repas	Non	0%	0%
Activités spéciales du midi	Variable	\$/activité *Coût selon l'activité	Non	0%	0%
Frais de résiliation de contrat ; (fin de contrat ou changement de statut de fréquentation)	*	*Voir chapitre sur l'annulation du contrat dans : Volet financier CSSDGS	Non	0%	0%
Frais d'intérêts sur les montants échus et impayés	<b>7</b>	%	Non	0%	0%
Frais pour les chèques retournés par la banque	<b>15</b>	\$/par chèque	Non	0%	0%
Frais pour défaut de paiement lors des procédures de recouvrement	<b>15</b>	\$/demande	Non	0%	0%